



**ORDER/ADDRESS OF THE HOUSE OF COMMONS
ORDRE/ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES**

Q-3027	Mr. Barlow (Foothills)	Oct 1, 2024 / Le 1 oct. 2024
--------	------------------------	------------------------------

RETURN BY THE LEADER OF THE GOVERNMENT IN THE HOUSE OF COMMONS
DÉPÔT DE LA LEADER DU GOUVERNEMENT À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Mr. Lamoureux

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

November 18, 2024 / Le 18 novembre 2024

(TABLED FORTHWITH / DÉPOSÉ AUSSITÔT)



INQUIRY OF MINISTRY DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-3027	BY / DE Mr. Barlow (Foothills)	DATE October 1, 2024
--	-----------------------------------	-------------------------

Reply by the Minister of National Revenue
Réponse de la ministre du Revenu national

Signed by the Honourable Marie-Claude Bibeau



PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to the carbon tax or price on carbon: (a) what were the annual costs to administer the (i) collection of the carbon tax, (ii) rebate program, during the 2023-24 fiscal year; (b) how many employees or full-time equivalents were assigned to work on the (i) collection of the carbon tax, (ii) rebate program, during the 2023-24 fiscal year; and (c) what are the projected costs to administer the (i) collection of the carbon tax, (ii) rebate program, broken down by year between now and 2030?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

CANADA REVENUE AGENCY (CRA)

With respect to the above noted question, what follows is the response from the CRA as of October 1, 2024 (that is, the date of the question).

A 'carbon tax' and related 'rebate program' doesn't exist. The CRA interprets to 'the carbon tax' and the 'rebate program' as the programs administered by the CRA through the federal carbon pollution pricing system, namely the Federal Fuel Charge and the Canada Carbon Rebate (previously known as the Climate Action Incentive Payments). In addition, the CRA interprets 'collection of the [tax]' as referring to all activities required to administer the program rather than the collection process itself.

The information that follows accounts for the administration of the programs in the provinces of Ontario, Alberta, Saskatchewan and Manitoba, as well as the Atlantic provinces (Nova Scotia, Newfoundland and Labrador, Prince Edward Island and New-Brunswick). The amounts provided in this response reflect the direct and indirect full-time equivalents (FTEs) and costs incurred by the CRA, including the employee benefit plan, as well as the fees for Shared Services Canada and the accommodation costs for Public Services and Procurement Canada. Note, the CRA stopped tracking the actual expenditures for these programs in fiscal year 2022-23 as they merged into general program operations. The costs and FTEs herein are the amounts approved in the federal budget and fall economic statement announcements, which represents the best approximation of efforts and costs available.

The information excludes the amounts associated with the Fuel Charge Tax Credit for Farmers, and the recently announced Canada Carbon Rebate for Small Businesses, as these programs are considered separate and distinct.

Part (a)(i) and (ii): In fiscal year 2023-24, \$32M was allocated to administer the Federal Fuel Charge and \$52M to administer the Canada Carbon Rebate.

Part (b)(i) and (ii): In fiscal year 2023-24, there were 215 FTEs assigned to work on the Federal Fuel Charge and 246 FTEs assigned to work on the Canada Carbon Rebate.

Part (c)(i) and (ii): The projected costs to administer the Federal Fuel Charge, and the Canada Carbon Rebate, broken down by year between now and 2030 are:

Fiscal year	Federal Fuel Charge (in millions of \$)	Canada Carbon Rebate (in millions of \$)
2024-25	37	50
2025-26	37	49
2026-27	37	48
2027-28	37	48
2028-29	37	48
2029-30	37	48



INQUIRY OF MINISTRY DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-3027	BY / DE M. Barlow (Foothills)	DATE Le 1er octobre 2024
--	----------------------------------	-----------------------------

Reply by the Minister of National Revenue
Réponse de la ministre du Revenu national

Signé par l'honorable Marie-Claude Bibeau

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne la taxe sur le carbone, ou tarification du carbone : a) durant l'exercice 2023-2024, à combien s'est élevé le coût annuel de la gestion (i) des activités de perception de la taxe sur le carbone, (ii) du programme de remise sur le carbone; b) durant l'exercice 2023-2024, combien d'employés ou d'équivalents temps plein ont été affectés (i) à la perception de la taxe sur le carbone, (ii) au programme de remise sur le carbone; c) quels sont les coûts prévus, ventilés par année de maintenant à 2030, de la gestion (i) des activités de perception de la taxe sur le carbone, (ii) du programme de remise sur le carbone?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC)

En ce qui concerne la question ci-dessus, vous trouverez ci-après la réponse de l'ARC en date du 1^{er} octobre 2024 (c'est-à-dire la date de la question).

Il n'existe pas de « taxe sur le carbone » ni de « programme de remise » qui y serait lié. L'ARC interprète la « taxe sur le carbone » et le « programme de remise » comme les programmes qu'elle administre dans le cadre du système fédéral de tarification de la pollution par le carbone, à savoir la redevance fédérale sur les combustibles et la remise canadienne sur le carbone (auparavant appelée les paiements de l'incitatif à agir pour le climat). De plus, l'ARC interprète la « perception de la [taxe] » comme étant l'ensemble des activités requises pour administrer le programme plutôt que le processus de perception lui-même.

L'information qui suit rend compte de l'administration des programmes en Ontario, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, ainsi que dans les provinces de l'Atlantique (Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard et Nouveau-Brunswick). Les montants fournis dans la présente réponse reflètent les équivalents temps plein (ETP) directs et indirects et les coûts engagés par l'ARC, y compris le régime d'avantages sociaux des employés, les frais pour Services partagés Canada et les coûts des locaux pour Services publics et Approvisionnement Canada. Notez que l'ARC a cessé de faire le suivi des dépenses réelles de ces programmes au cours de l'exercice 2022-2023, car elles ont été fusionnées aux activités générales des programmes. Les coûts et les ETP indiqués ici sont les montants approuvés dans les annonces du budget fédéral et de l'énoncé économique de l'automne, ce qui représente la meilleure approximation des efforts et des coûts disponibles.

Les renseignements excluent les montants associés au crédit d'impôt lié au retour des produits de la redevance sur les combustibles aux agriculteurs et à la remise canadienne sur le carbone pour les petites entreprises récemment annoncée, car ces programmes sont considérés comme distincts.

Partie a)(i) et (ii) : Au cours de l'exercice 2023-2024, 32 M\$ ont été alloués pour administrer la redevance fédérale sur les combustibles et 52 M\$ pour administrer la remise canadienne sur le carbone.

Partie b)(i) et (ii) : Au cours de l'exercice 2023-2024, 215 ETP ont été assignés au travail sur la redevance fédérale sur les combustibles et 246 ETP au travail sur la remise canadienne sur le carbone.

Partie c)(i) et (ii) : Les coûts prévus pour l'administration de la redevance fédérale sur les combustibles et de la remise canadienne sur le carbone ventilés par année d'ici 2030, sont les suivants :

Exercice fiscal	Redevance fédérale sur les combustibles (en million \$)	Remise canadienne sur le carbone (en million \$)
2024-25	37	50
2025-26	37	49
2026-27	37	48
2027-28	37	48
2028-29	37	48
2029-30	37	48